

$$GES_i = \sum_j \left[ \left( \frac{H \times D^2 \times \pi \times P \times N}{4 \times 101,325} \right) + (V \times (t - 0,5) \times Z) \right]_j \times \left[ \frac{T_R \times P_{ep}}{T_{ep} \times P_R} \right] \times FM_i \times \rho_i \times 0,001$$

Où :

$GES_i$  = Émissions annuelles de gaz à effet de serre  $i$  attribuables aux événements des puits qui utilisent une pompe à piston plongeur pour l'extraction des liquides, en tonnes métriques;

$j$  = Puits qui utilise une pompe à piston plongeur pour l'extraction des liquides;

$H$  = Profondeur jusqu'au butoir de pompe, en mètres;

$D$  = Diamètre intérieur du puits, en mètres;

$\pi$  = Nombre pi, soit 3,1416;

$P$  = Pression absolue du gaz naturel, en kilopascals;

101,325 = Pression de référence, en kilopascals;

$N$  = Nombre d'évacuations dans l'année;

$V$  = Débit moyen d'une décharge à l'événement, en mètres cubes par heure;

$t$  = Temps pendant lequel l'événement est ouvert à l'atmosphère, en heures;

0,5 = Temps moyen d'une décharge à l'événement, en heures;

$Z$  = Égale 0 si  $t < 0,5$  ou égale 1 si  $t \geq 0,5$ ;

$T_R$  = Température de référence, soit 293,15 kelvins;

$T_{ep}$  = Température à l'événement du puits, en kelvins;

$P_{ep}$  = Pression absolue à l'événement du puits, en kilopascals;

$P_R$  = Pression de référence, soit 101,325 kPa;

$FM_i$  = Fraction molaire du gaz à effet de serre  $i$  dans le gaz naturel, déterminée conformément au paragraphe 3 de QC.33.4;

$\rho_i$  = Densité du gaz à effet de serre  $i$ , soit 1,830 kg par mètre cube pour le CO<sub>2</sub> et 0,668 kg par mètre cube pour le CH<sub>4</sub>, aux conditions de référence;

0,001 = Facteur de conversion des kilogrammes en tonnes métriques;

$i$  = CO<sub>2</sub> ou CH<sub>4</sub>.

